

République Française  
 Département de la Nièvre  
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire  
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 16/06/2023  
 Date d'affichage : 16/06/2023  
 Nombre de membres afférents au  
 conseil municipal : 29

**Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire  
 Séance du 22 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Étaient présents : Gilbert LIENHARD, Martine LEROY, Michel RENAUD, Béatrice BOULOGNE, Yannis BONNET, Stéphanie OUVRY, Jean-Pierre MARASI, Nadine BREUZET, Annie MILLIARD, Patrick PONSONNAILLE, Frédéric CASSERA, Denis REBY, Corinne COLONEL, Alexandre BLANDIN, Florence GUILLAUME, Carole TABBAGH-GRUAU, Pauline PABIOT, Michel VENEAU, Sylvie REBOULEAU, Pascale QUILLIER, Lucie LECLERC, Alexandre BOUCHER-BAUDARD, Martine BOREL, Hicham BOUJLILAT,

Effectifs	24
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	5

Absents ayant donné procuration : Daniel GILLONNIER à Gilbert LIENHARD, Christine GUIBLIN à Martine LEROY, Alain DEDISSE à Patrick PONSONNAILLE, Frédéric GABEZ à Stéphanie OUVRY, Isabelle DENIS à Hicham BOUJLILAT.

Secrétaire de séance : Frédéric CASSERA.

**Objet de la délibération** : Agence de Développement Economique du Bassin de Cosne-Cours-sur-Loire (ADEBCosne) - désignation des représentants.

Par délibération n°2020/07/011 du 15 juillet 2020, deux représentants parmi les membres du Conseil municipal ont été élus pour siéger au conseil d'administration de l'Agence de Développement Economique du Bassin de Cosne-Cours-sur-Loire (ADEBCosne).

Par délibération n°2020/09/009 du 30 septembre 2020, un membre supplémentaire a été élu portant ainsi à 3 les représentants de la Ville à savoir M. Daniel GILLONNIER, M. Yannis BONNET et M. Denis REBY.

Les statuts de l'Agence de Développement Economique du Bassin de Cosne-Cours-sur-Loire (ADEBCosne) ont été mis à jour lors du Conseil d'administration du 20 avril 2023 fixant le nombre de sièges affectés à la Ville de de Cosne-Cours-sur-Loire à 2 au regard de la répartition du capital (soit 20.63 % pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire).

Il appartient donc au conseil municipal de désigner seulement deux représentants parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Messieurs Daniel GILLONNIER et Yannis BONNET,

Unanimité.

Pour extrait conforme :  
Le Président de séance,

